

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 04 septembre 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR AVIS
Acte 108-2026	Financement d'excellence en Doctorat (FED) Campus Roanne 2026-2027 pour l'IUT de Roanne.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative au financement d'excellence en Doctorat (FED) Campus Roanne 2026-2027 pour l'IUT de Roanne.

Document annexé.

A Saint Etienne le 04 septembre 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 36 QUORUM : 18	REPRESENTES : 08	PRESENTS : 20
-----------------------------	------------------	---------------

POUR : 28	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------

Descriptif

Financement d'Excellence en Doctorat (FED), Campus de Roanne

Le Financement FED a pour objectif de financer de courts séjours au LASPI pour des doctorants issus de nos établissements partenaires en vue d'étudier la mise en place d'une convention de cotutelle, l'appel est diffusé auprès des établissements partenaires :

Après accord de son directeur de thèse, le candidat doit déposer un dossier contenant les pièces suivantes :

- ☐ Formulaire de candidature Financement d'Excellence en doctorat 2026 ;
- ☐ Curriculum Vitae à jour ;
- ☐ Relevé de notes de chaque année depuis la première année de licence, qui précise la liste des cours suivis ;
- ☐ Notes du bac ou équivalent ;
- ☐ Copie d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- ☐ Attestation du niveau d'anglais (Résultat aux tests internationaux standards d'anglais ou, à défaut, rédaction de la lettre de motivation en anglais) ;
- ☐ Lettre de motivation présentant le projet de l'étudiant ;
- ☐ Avis du directeur de thèse ; Montant de la bourse :

Le financement FED se matérialise par une bourse de 880 euros / mois pendant 3 mois.

Critères d'attribution :

- ☐ Excellence académique, partenariat universitaire
- ☐ Cohérence du projet professionnel et de l'activité de recherche avec le LASPI.

Modalité de dépôt des candidatures :

- ☐ Compiler l'ensemble des documents en un seul fichier pdf intitulé : 2026 FEM_VOTRENOM_VOTREPRENOM.pdf.
- ☐ Envoyer le fichier pdf par mail à l'adresse : laspi@univ-st-etienne.fr

Calendrier :

- ☐ Au fil de l'eau

Conditions de versement du financement d'Excellence :

- un premier versement équivalent de 880€ après réception des documents suivants :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de laboratoire, un RIB,
 - un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.

- un versement de 880€ pendant les 2 mois suivants (début de mois) après certification de la présence par le directeur de laboratoire.

Non-respect du dispositif de financement :

En cas d'absence non justifiée du boursier au laboratoire, le dispositif de paiement sera immédiatement arrêté et une partie du premier versement pourra être réclamée

Contact : laspi@univ-st-etienne.fr